

LE MAG'

DES PORTES DE SOLOGNE

L'INFORMATION DE
VOTRE COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

NUMÉRO 5 | JUILLET 2025



LOISIRS

**LE CUBE :
UN ÉQUIPEMENT
À VOTRE SERVICE !**

AMÉNAGEMENT

PLUi : Aboutissement
d'un projet d'ampleur

BUDGET

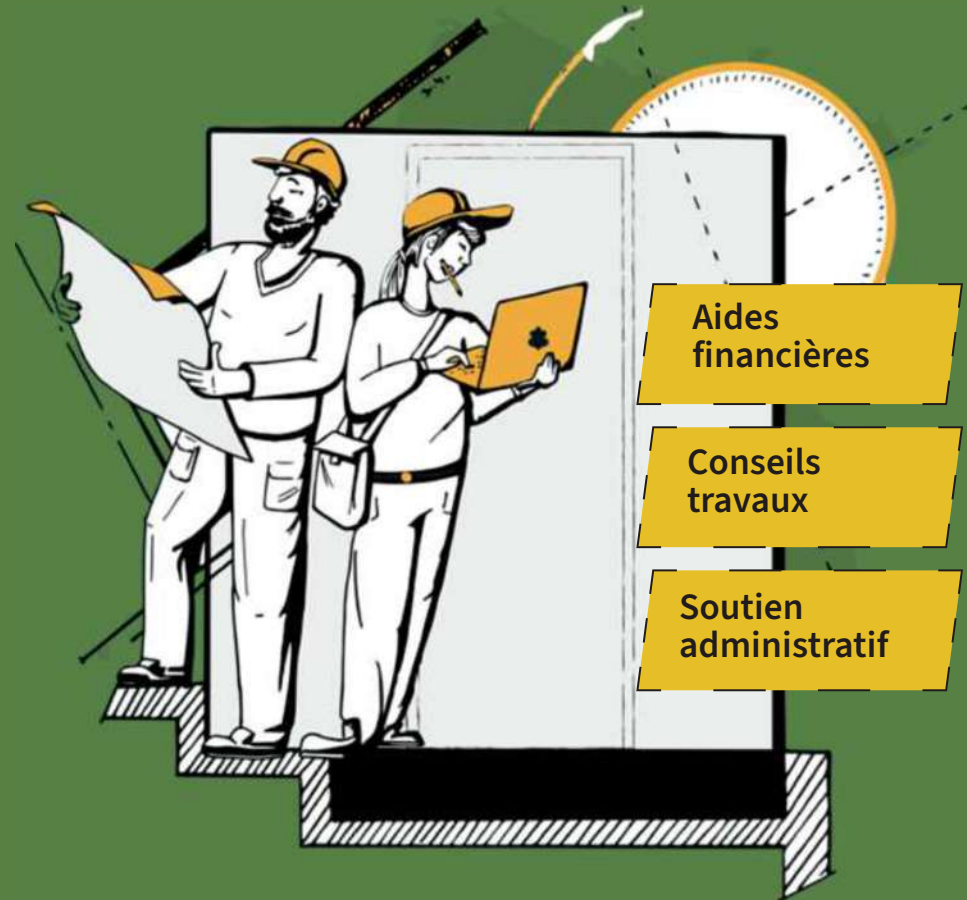
Entre rigueur et
développement

CULTURE

Accès à la culture
pour les enfants :
un engagement

VOTRE LOGEMENT A BESOIN D'ÊTRE RÉNOVÉ ?

La Communauté de Communes des Portes de Sologne vous accompagne !



Avant d'engager toute démarche, contactez l'ADIL
pour connaître les dispositifs d'aides existants

 **02 38 62 47 07**

ADIL - Espace Conseil France Rénov' du Loiret

Accompagnement gratuit

des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs privés, sous conditions, dans le cadre
d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) animée par SOLIHA Loiret.

Un projet porté et financé par :



Presqu'un an après l'ouverture du « 109 workplace », cet équipement innovant aux services des acteurs du territoire des Portes de Sologne trouve progressivement sa place. Les locaux économiques bénéficient d'un taux d'occupation très satisfaisant (6 des 7 bureaux de la pépinière d'entreprise sont occupés ; de nombreuses réunions réalisées et des séminaires de plus en plus nombreux) et l'ensemble de l'équipement est également en train de gagner une belle notoriété auprès des partenaires institutionnels de la CCPS (le conseil départemental du Loiret a tenu une session de sa commission permanente, les représentants de la Préfecture du Loiret ont salué la qualité du lieu lors de différentes rencontres, ...).

Le 27 mai 2025 fera date pour notre communauté de communes puisque, ce jour-là, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi des Portes de Sologne qui est l'aboutissement d'un travail extrêmement important des élus et techniciens de l'ensemble des communes. Ce projet va désormais poursuivre son parcours de validation avec en point d'orgue, l'organisation d'une enquête publique cet automne avant son approbation en février 2026.

A l'issue d'un long travail partenarial, nous avons lancé une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat destinée, entre autres, à accompagner les propriétaires dans leurs projets de rénovation de leur logement tant sur les aspects techniques que financiers. Le conseil communautaire a accordé sa 1^{re} aide financière avant l'été.

Nous poursuivons également la réalisation de notre Plan de Mobilité Simplifié destiné à proposer un ensemble d'actions à l'attention des habitants et acteurs économiques du territoire qui sont appelés à se déplacer. Une nouvelle action sera lancée dès la rentrée de septembre avec la signature d'un partenariat avec BlaBlaCar Daily dont l'objectif est de prendre en charge une partie du coût financier tant pour les passagers que les conducteurs dans le cadre des déplacements domicile-travail. Par ailleurs, nous continuons le déploiement de notre réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques avec l'installation de deux nouveaux équipements en 2025.

Dans le cadre de nos actions à destination des habitants, petits et grands, nous avons poursuivi nos interventions en faveur de nos enfants avec la mise en œuvre de la convention territoriale globale signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, l'organisation de matinées conviviales par le relais petite enfance... Nous avons assuré la livraison de nombreux repas au domicile de nos aînés afin de contribuer au bien vieillir à domicile. Et nous avons confirmé nos actions culturelles à destination des écoliers et collégiens avec des sorties au musée et à l'opéra cet automne.

Enfin, cette année encore, nos finances restent saines et nous permettent d'entrevoir l'avenir sereinement et notamment le financement de nos investissements, pierre angulaire de notre projet de développement pour notre intercommunalité et ses communes membres.

Vous retrouverez l'ensemble de ces sujets développés dans cette nouvelle édition de notre Mag'.

Jean-Paul ROCHE,
Président de la Communauté de Communes
des Portes de Sologne

LE MAG' DES PORTES DE SOLOGNE

Directeur de la publication : Jean-Paul ROCHE, Président | Comité de rédaction : Agents de la Communauté de Communes | Création / Maquette : Service communication de la Communauté de Communes | Crédits photos : Communauté de Communes des Portes de Sologne, Denux Productions, Freeplik | Impression : Centr'Imprim | Parution : Juillet 2025 | Imprimé à 8250 exemplaires | Dépôt légal : ISSN 3040-5777



SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PLUi	4
L'OPAH	7
Le Plan Intercommunal de Sauvegarde	8

ÉCONOMIE

Des aides pour soutenir les entreprises	8
De nouveaux projets pour les Zones d'Activité Économique	9
Le 109 Workplace	10

BUDGET

Une trajectoire budgétaire solide	12
Le budget en chiffres	13

ENVIRONNEMENT

L'Obligation Légale de Débroussaillage	14
Des actions de sensibilisation	15
Les bornes de recharge pour véhicules électriques	15

SERVICES

Le Relais Petite Enfance	16
La Convention Territoriale Globale	16
Le portage de repas	16

CULTURE

La culture à portée de main des jeunes	17
Raconte-moi l'Opéra	17

LOISIRS

Le Triathlon des écoles	18
Le Cube à votre service	18

TOURISME

L'Office de Tourisme	19
----------------------------	----

TRIBUNE D'OPPOSITION	19
----------------------------	----

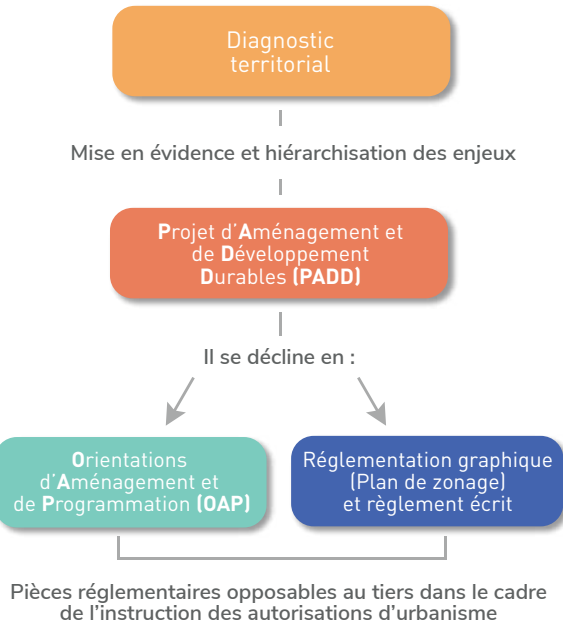


ZOOM SUR...
**LE PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL**

Prescrit en octobre 2019 par le conseil communautaire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) des Portes de Sologne exprime le projet de la collectivité en termes d'aménagement du territoire et propose les dispositions qui régiront demain l'occupation des sols. Le PLUi aura vocation à se substituer aux documents d'urbanisme en vigueur sur notre communauté de communes, à savoir six plans locaux d'urbanisme et une carte communale. Ce document constitue une véritable feuille de route de la collectivité à l'horizon 2034, tenant compte des dispositions réglementaires en vigueur, pour certaines opposables depuis peu.

Aujourd'hui, le PLUi en est à la phase dite d'«arrêt de projet». Cette phase permet d'acter le fait que les documents constituant le PLUi sont désormais établis et qu'ils vont être soumis pendant 3 mois à l'avis des personnes publiques associées (PPA) et des communes puis, à celui de la population via une enquête publique.

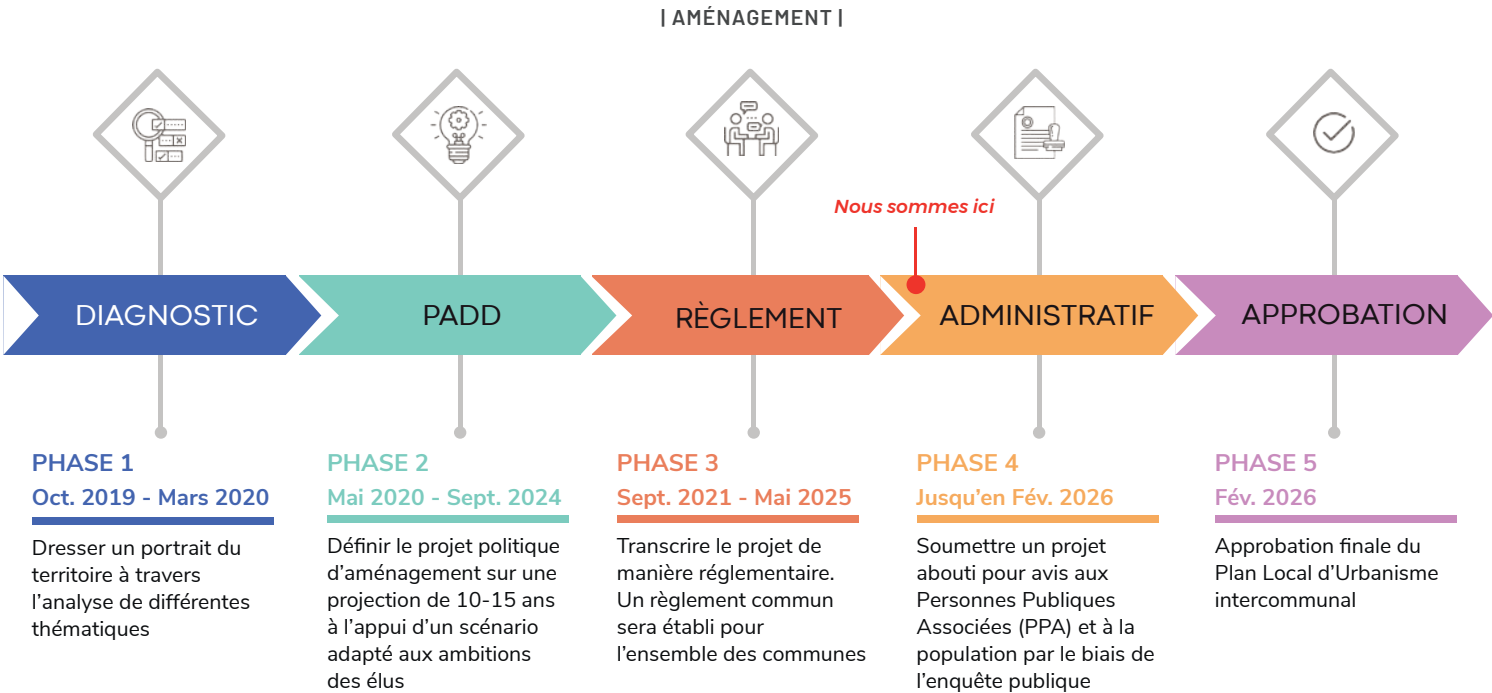
QUE CONTIENT LE PLUI ?



**LE PADD,
VÉRITABLE CLÉ DE VOUTE DES PLUI**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi débattu en conseil communautaire en septembre 2024, se décline en 7 axes, eux-mêmes décomposés en orientations :

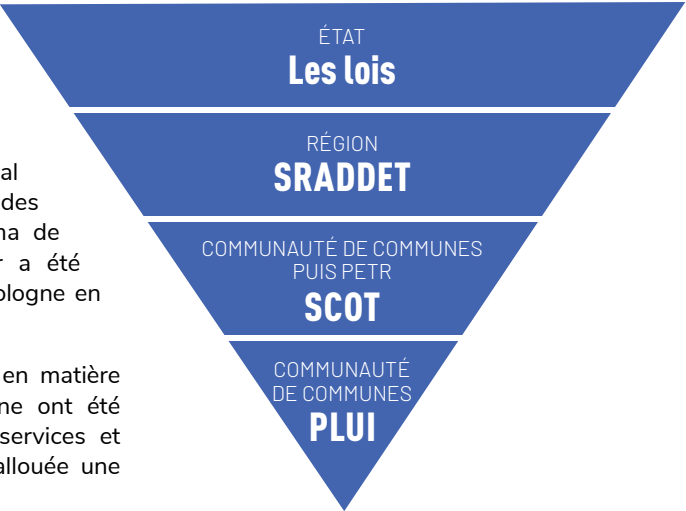
- Accompagner le développement de projets structurants pour le territoire
- Projeter un développement structuré par pôles et adapté au contexte local
- Valoriser les atouts de la Sologne comme levier du tourisme vert
- Les objectifs chiffrés de la modération de la consommation foncière
- Envisager une gestion durable et sécurisée des flux de circulation
- Diversifier le dynamisme économique des Portes de Sologne
- Concilier développement territorial et préservation de l'identité solognote.



**LA PRISE EN COMPTE DES DOCUMENTS
SUPRA-(INTER)COMMUNAUX**

Le PLUi s'inscrit dans un rapport de compatibilité avec les documents de rang supérieur, en particulier le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) établi au niveau régional, et le schéma de cohérence territoriale (SCOT) dont le document en vigueur a été approuvé par la Communauté de Communes des Portes de Sologne en 2021.

À titre d'exemple, le PLUi reprend les dispositions du SCOT en matière d'armature urbaine. Les 7 communes des Portes de Sologne ont été classées dans des polarités en fonction de leur niveau de services et d'équipements notamment. A chaque polarité a ensuite été allouée une densité de logements à respecter.



TYPLOGIE DES COMMUNES	COMMUNES CONCERNÉES	DENSITÉS MINIMALES POUR LES NOUVELLES OPÉRATIONS D'ENSEMBLE (EN LOG/HA)
PÔLE MAJEUR	• La Ferté Saint-Aubin	20
LIMÈRE	• Ardon	20
PÔLES DE PROXIMITÉ SOUS L'INFLUENCE DE LA MÉTROPOLE	• Ardon • Marcilly-en-Villette	15
PÔLES DE PROXIMITÉ DE L'ESPACE RURAL	• Jouy-le-Potier • Ligny-le-Ribault • Ménestreau-en-Villette	12
VILLAGE AVEC SERVICES DE PROXIMITÉ	• Sennely	10

LE CONTENU RÉGLEMENTAIRE

Afin de respecter les dispositions de la loi Climat et Résilience de 2023 et de tendre vers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, une réduction de la consommation foncière des espaces naturels agricoles et forestiers est demandée pour la décennie 2021-2031 (d'au moins la moitié par rapport à la consommation constatée sur 2011-2021).

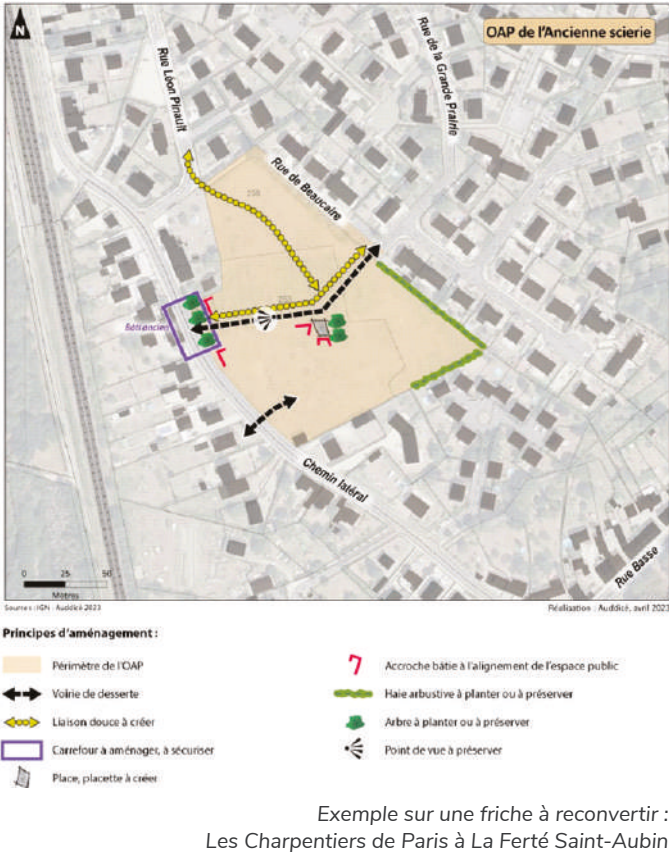
Le PLUi encadre la consommation foncière pour répondre aux besoins identifiés à l'échelle de l'intercommunalité à hauteur de :

TYPE	NOMBRE D'HECTARES PROJETÉS
Habitat	40
Activité économique	17
Équipements (hors énergie renouvelable)	4

Le projet de PLUi prévoit ainsi l'urbanisation d'environ 61 hectares sur une période de 10 ans.

Le plan de zonage reprend le détail des zones urbaines (dites U), à urbaniser (dites AU) et des zones naturelles N et agricoles A.

Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont été positionnées sur les secteurs à enjeux dans les enveloppes urbaines et sur les zones à urbaniser (en extension de l'enveloppe urbaine) pour encadrer leur développement par un schéma de principe et veiller à l'atteinte des objectifs fixés (intégration paysagère, desserte et mobilité, densité de logements etc).



AIDES À LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

La Communauté de Communes des Portes de Sologne, en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et le Département du Loiret, a lancé fin 2024 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Grâce à ce dispositif en faveur de la rénovation énergétique et de la lutte contre l'habitat indigne, les propriétaires occupants et bailleurs du territoire peuvent bénéficier de conseils techniques, d'un soutien administratif et d'une aide financière (sous conditions de ressources) permettant de réduire le reste à charge de leurs travaux.

QUELS ENJEUX ?

- Améliorer le confort des logements anciens, et donc la qualité de vie des occupants
- Permettre la remise sur le marché de logements vacants pour accueillir de nouveaux ménages
- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé
- Développer l'attractivité des communes grâce à une offre de logements plus en adéquation avec les attentes des ménages

QUEL OBJECTIF ?

La Communauté de Communes et ses partenaires visent la rénovation de 72 logements sur 3 ans.

Cet objectif découle de l'étude pré-opérationnelle menée entre 2021 et 2023, qui a permis de dresser un diagnostic du parc de logements sur le territoire, et d'évaluer l'enveloppe budgétaire nécessaire à l'opération de réhabilitation.

QUELS TRAVAUX ?

- Travaux de rénovation énergétique
- Travaux lourds (résorption de l'habitat indigne et très dégradé).

QUELLES CONDITIONS ?

- Le logement doit être situé sur les Portes de Sologne : Ardon, Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault, La Ferté Saint-Aubin, Marcilly-en-Villette, Ménestreau-en-Villette et Sennely.
- Les propriétaires occupants doivent répondre aux conditions de ressources établies par l'Anah.
- Les propriétaires bailleurs ne sont pas soumis aux conditions de ressources, mais doivent s'engager à conventionner leur logement avec l'Anah. Le conventionnement établit un plafond de loyer et un plafond de ressources pour le locataire et ouvre droit à un avantage fiscal pour le propriétaire.
- Les travaux ne doivent pas être commencés avant l'acceptation du dossier.

COMMENT FAIRE ?

Avant d'engager toute démarche, prenez contact avec l'Espace Conseil France Rénov' du territoire afin de faire le point sur votre projet de rénovation au 02.38.62.47.07.

Des permanences ont lieu tous les mois dans les locaux de la Communauté de Communes au « 109 - Workplace des Portes de Sologne » (109, rue Maréchal Joffre à La Ferté Saint-Aubin) et dans les mairies du territoire : prenez rendez-vous auprès de l'ADIL - Espace Conseil France Rénov' du Loiret.



Vous pensez ne pas être éligible aux aides de la

Communauté de Communes ? L'ADIL vous renseigne sur l'ensemble des aides existantes et peut vous orienter vers d'autres dispositifs.

QUELLE CONCERTATION SUR LE PROJET ?

La délibération portant prescription du PLUi en 2019 a défini les modalités de concertation du dossier.

Elles se résument ainsi :

- Un registre de concertation à disposition du public dans les locaux de la Communauté de Communes et dans les mairies des Portes de Sologne pour recueillir les différentes remarques
- Une rubrique PLUi sur le site de la communauté de communes
- Une exposition itinérante dans les communes du territoire retraçant les grandes étapes de vie du dossier
- Deux réunions publiques organisées, dont une en janvier 2025 préalable à l'arrêt du projet

A cela s'ajoutent un forum et la possibilité d'écrire au Président de la Communauté de Communes tout au long de la procédure.

Par ailleurs, des permanences de présentation du dossier, qui revêtent un caractère facultatif, ont été organisées en janvier et février 2025 dans les locaux de la Communauté de Communes et dans les différentes mairies pour présenter le dossier et recueillir des observations. Suite à ces permanences, des modifications ont d'ores-et-déjà pu être apportées au document en amont de l'arrêt de projet fin mai 2025.

L'arrêt de projet marque une autre étape de la concertation avec la consultation réglementaire des personnes publiques associées à son élaboration notamment (services de l'État, chambres consulaires etc). Une fois ces avis recueillis, une enquête publique sera organisée. Elle devrait se tenir à l'automne 2025.

QUEL PARCOURS ?

Si vous êtes éligible à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, l'ADIL transmet votre dossier à SOLIHA Loiret, l'opérateur choisi pour le suivi des dossiers. Un conseiller habitat de SOLIHA vous accompagne ensuite gratuitement dans toutes vos démarches et vous aide à établir votre programme de travaux. Cette prestation d'accompagnement est prise en charge à 100% par la Communauté de Communes des Portes de Sologne et l'Anah.

Le parcours jusqu'au versement des aides est le suivant :

1. Visite de votre logement par SOLIHA en vue d'établir un diagnostic.
2. Réalisation d'un plan de financement pour vos travaux, avec l'aide du conseiller habitat.
3. Constitution et dépôt du dossier de demande de subventions.
Attention : les travaux ne doivent pas avoir démarré avant cette étape.
4. Réalisation des travaux par des professionnels du bâtiment labellisés RGE.
5. Demande et versement des subventions (À noter : des acomptes sont possibles dans certains cas).



PLAN INTERCOMMUNAL
DE SAUVEGARDE :
SE PRÉPARER ENSEMBLE
POUR MIEUX PROTÉGER

Face à la multiplication des aléas naturels, technologiques ou sanitaires, la sécurité des habitants reste une priorité. Consciente de ses responsabilités, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a proposé aux sept communes du territoire de se doter d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), géré via une plateforme numérique.

Ce plan, rendu obligatoire par la loi MATRAS, a pour objectif de renforcer la coordination entre les communes, d'anticiper les risques et de garantir une réponse rapide et cohérente en cas de crise. Pour construire ce dispositif, la communauté de communes a sollicité l'expertise du bureau d'études Numérisk, spécialisé dans la gestion des risques.

Une plateforme numérique interactive a ainsi été mise en place. Elle intègre une cartographie dynamique et centralise les sept Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Grâce à cette plateforme collaborative, la mise à jour des données est désormais facilitée et ne repose plus sur une seule personne, ce qui renforce la réactivité du dispositif.

En situation de crise, l'outil permet de visualiser en temps réel les moyens mobilisés sur l'ensemble du territoire et d'assurer une traçabilité des actions engagées, accessible aussi bien aux communes qu'aux services de l'État.

Cet outil permet ainsi aux agents, aux élus et aux services de l'État de gagner en réactivité et en efficacité le jour J. Un gain de temps précieux, rendu possible par un investissement important des communes, qui ont dû créer ou mettre à jour leur PCS avant de pouvoir élaborer le PICS.

Lancé en septembre 2024, le plan devrait être approuvé au cours de l'été 2025.



Signature de la convention entre les différentes communes des Portes de Sologne - Le 7 mai 2025

DES DISPOSITIFS D'AIDES
POUR LES ENTREPRISES

Dans le cadre de sa compétence d'accompagnement des entreprises, la Communauté de Communes des Portes de Sologne dispose de deux dispositifs d'aide :

« AIDE À L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ »

Cette aide, qui s'adresse principalement aux commerçants et artisans du territoire communautaire, est cogérée par la Communauté de Communes et la Région Centre-Val de Loire. Elle vise à favoriser et soutenir les projets d'investissement des entreprises. L'aide prend la forme d'une subvention allant de 500 € à 20 000 €. Ce dispositif peut accompagner les entreprises sur différents aspects :

- **Création / reprise** : investissements comptablement amortissables dans les 12 mois suivant la reprise ou la création, rachats de parts sociales.
- **Développement** : matériels de production neufs, d'occasion ou reconditionnés, immobilisables et amortissables (hors renouvellement à l'identique), matériels de tournée spécifiques, aménagements de devantures, etc.
- **Transition numérique** : prestations de conseil externes issues d'un diagnostic numérique (site internet, e-commerce, cybersécurité, etc.) et investissements matériels ou immatériels à forte valeur ajoutée, nécessaires à l'activité.
- **Transition écologique** : investissements matériels en lien avec les thématiques suivantes : économies d'énergie, gestion des déchets, biodiversité, mobilité, économie circulaire, etc.
- **Rénovation d'une devanture ou d'un local commercial ou d'activité.**

La subvention peut prendre en charge jusqu'à 30 % du montant global HT de l'investissement. Les dossiers de subvention entre 500€ et 5 000€ sont instruits par la Communauté de Communes. Les dossiers compris entre 5 000€ et 20 000€ sont instruits par la Région Centre-Val de Loire.

« AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE »

Ce dispositif accompagne les entreprises dans leurs projets d'investissement immobilier. Cette aide, qui prend la forme d'une subvention, concerne les investissements suivants :

- Construction ou acquisition d'un nouveau bâtiment ;
- Agrandissement / extension d'un bâtiment existant ;
- Restructuration lourde d'un bâtiment existant ;
- Réhabilitation d'une friche industrielle ou assimilée.

Ce dispositif s'adresse aux projets structurants pour le territoire. Le projet doit notamment favoriser le maintien et la création d'emplois, et participer à renforcer l'attractivité du territoire.



Pour plus de renseignements, contactez le service du Développement Économique au 02.38.61.93.84.



DE NOUVEAUX PROJETS
POUR LES ZONES
D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Dans un contexte de raréfaction du foncier économique et de demandes croissantes d'implantations, la Communauté de Communes poursuit le développement des zones d'activités (ZAE) sur l'ensemble du territoire communautaire.

Elle est aujourd'hui en charge de l'aménagement et de la gestion de ces zones : achat de nouveaux terrains, viabilisation, gestion de la signalétique, création et maintenance des voiries et des installations (réseaux, bassins d'orage...), démarches de développement durable, accompagnement des projets d'implantation d'entreprises, etc.

QUATRE PROJETS MAJEURS SONT EN COURS :

- **Création d'une ZAE à Ligny-le-Ribault** : Ce projet porte sur une surface de 2 hectares, en prolongement de la nouvelle végétérie. Des premières études ont été réalisées, mais les travaux ne pourront débuter qu'après l'approbation du nouveau PLUi. Cette ZAE a vocation à accueillir des TPE/PME et des artisans locaux.
- **Extension de la ZAE de Marcilly-en-Villette** : Située dans le prolongement de la rue des Érables, cette extension couvrira une surface de 3,5 hectares. Comme pour Ligny-le-Ribault, les travaux attendent l'approbation du nouveau PLUi. Cette zone pourra notamment répondre aux besoins d'extension et de développement des entreprises locales.
- **Extension de la ZAE de Mérignan à La Ferté-Saint-Aubin** : La Communauté de Communes deviendra propriétaire, via l'EPFLI Foncier Cœur de France, d'un ensemble foncier de 4 hectares situé le long de la route des Trays. Des travaux sont prévus pour recalibrer cette



Inauguration du nouveau tourne-à-gauche de Marcilly-en-Villette, en présence des élus - Mars 2025

voirie afin de pouvoir accueillir des activités économiques, notamment celles nécessitant le passage de poids lourds. Un aménagement paysager est également prévu pour rendre cette extension plus agréable et attractive.

- **Aménagement de la zone d'activités de Limère à Ardon** : En collaboration avec des promoteurs immobiliers et la Métropole Orléanaise, l'intercommunalité poursuit le développement de cette zone afin d'en faire un espace cohérent, équilibré et dynamique.

La gestion et l'aménagement des zones d'activités sont au cœur de la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes. C'est grâce à cette stratégie qu'elle peut aujourd'hui accueillir de nouvelles entreprises, générant ainsi de l'activité et de la création d'emplois.

La rénovation du chemin de Mérignan, dans la zone d'activités de La Ferté-Saint-Aubin, en est un parfait exemple, avec quatre projets d'installation d'entreprises en cours sur ce secteur.



OUVERTURE DU 109 WORKPLACE

SEPTEMBRE 2024

Arrivée des trois premiers résidents de la pépinière d'entreprises

OCTOBRE 2024

Petit déjeuner d'accueil des nouveaux résidents
Premier afterwork

NOVEMBRE 2024

Arrivée d'un nouveau résident à la pépinière

JANVIER 2025

Atelier sur les stratégies de fidélisation client
Arrivée d'un nouveau résident

FÉVRIER 2025

Atelier sur la prévoyance

MARS 2025

Atelier sur la prise de parole en public
Atelier sur la facturation électronique

AVRIL 2025

Atelier pour optimiser sa visibilité sur Instagram

MAI 2025

Arrivée d'un nouveau résident
Conférence sur l'I.A
Exposition de l'artiste Philippe Chapeau

JUIN 2025

Journée bien-être au travail et performance



Scannez pour retrouver toutes les informations du 109 Workplace

AU CŒUR DU 109 WORKPLACE : L'HUMAIN, MOTEUR DE PROJETS INNOVANTS

L'année 2024 s'est achevée avec une intensité remarquable, et 2025 s'amorce avec une dynamique tout aussi soutenue. Cette période a été marquée par une énergie collective qui a permis au 109 Workplace de devenir un véritable catalyseur pour l'émergence d'idées novatrices, la facilitation d'échanges fructueux et la concrétisation de projets ambitieux. Nous avons été témoins de l'établissement de collaborations inédites, avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux membres au sein de notre communauté, et avons partagé une multitude de moments, alliant séances de travail approfondies et célébrations conviviales, toujours empreints d'une richesse humaine.

De l'accueil des premiers résidents de la pépinière d'entreprises lors du petit-déjeuner inaugural en octobre, jusqu'à l'apéritif de Noël en décembre, en passant par une série d'ateliers et de conférences enrichissantes, des instants de détente et moments partagés dans notre espace convivialité, chaque mois a imprimé sa marque. Cette rétrospective se veut l'opportunité de revivre collectivement les temps forts qui ont jalonné ces dix derniers mois, de (re)découvrir les acteurs qui animent quotidiennement le lieu, et de célébrer ce qui confère au 109 Workplace son dynamisme singulier : sa communauté.

Un bureau dispo, une communauté à rejoindre !

Bureau privatif de 26 m² disponible dès maintenant. Un espace lumineux, clé en main, au cœur d'un écosystème créatif et engagé. Rejoignez une communauté vivante d'entrepreneurs, d'associations, et de freelances, dans un lieu où les projets se croisent et les idées circulent.

Envie de visiter ou d'en savoir plus ? Contactez le 109 Workplace au 02.38.61.93.81.



PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE : PORTRAITS D'ENTREPRENEURS

Pour mieux comprendre l'impact concret du 109 Workplace, nous avons eu le plaisir d'échanger avec deux entreprises résidentes. Elles nous ont partagé leur témoignage depuis leur installation dans la pépinière d'entreprises, offrant un aperçu précieux de leur expérience et des bénéfices qu'elles y ont trouvés.

QUI SE CACHE DERRIÈRE ASGARD MOTORS ?

« 3 jeunes entrepreneurs dynamiques et enthousiastes : Xavier Thouraud, fondateur du projet, Marine Peltier, responsable marketing et communication et Clément Saglio, responsable financier. Il y a aussi une belle équipe qui accompagne Asgard Motors, essentielle à la réussite du projet. »

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER ASGARD MOTORS ?

« Asgard Motors est une entreprise qui développe et fabrique des quads électriques. L'idée émerge en 2014, avec la volonté de développer un quad électrique, silencieux, facilement rechargeable et adapté à des déplacements sur des chemins en terre. Xavier Thouraud, originaire de Sologne, a toujours été animé par une passion profonde pour la faune et l'environnement. Son ambition est de proposer une solution de mobilité performante qui respecte la nature et ses espaces verts. »

QUELS AVANTAGES CONCRETS RETIREZ-VOUS DE VOTRE INSTALLATION ICI ?

« Nous sommes ravis de faire parti des résidents du 109 et d'avoir accès à une infrastructure et des services précieux pour une entreprise si jeune. Cela nous permet une tranquillité d'esprit en plus d'être très attaché au lieu en lui-même situé à la Ferté Saint-Aubin, berceau de notre projet. »

COMMENT LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE INFLUENCE-T-ELLE LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE PROJET ?

« Nous sommes très soucieux d'implanter Asgard Motors dans le paysage Solognot. C'est notre histoire, et c'est vers ce territoire que nous souhaitons poursuivre l'aventure et l'expansion (on l'espère) de notre projet. Avec le 109 nous nous sentons « chez nous » et nous aimerions y rester. »

QUE POUVONS-NOUS VOUS SOUHAITEZ POUR L'AVENIR ?

« Une belle aventure et de beaux projets portés ensemble. »

SOPHIE LEROY, QUELLE SONT LES MISSIONS DE VOTRE ENTREPRISE ?

« Mon rôle est d'accompagner les professionnels du tourisme dans la réduction de l'impact environnemental de leur activité. Je travaille avec tous les métiers du tourisme, sur toutes les thématiques du développement durable et de la RSE. J'anime des formations, je réalise des audits, je les accompagne dans la mise en place de leur démarche vers un tourisme plus durable. »

QUELS AVANTAGES CONCRETS RETIREZ-VOUS DE VOTRE INSTALLATION ICI ?

« Le 109 répond pleinement à mes attentes de confort de travail. J'ai mon propre bureau. J'y ai accès 7j/7 et à n'importe quelle heure. Je peux me concentrer pleinement sur mes tâches et gagner en efficacité. Mais ce que je n'avais pas imaginé, c'est la richesse des rencontres que je peux y faire que ce soit au quotidien avec l'équipe de la Communauté de Communes et les autres entreprises mais aussi grâce aux événements organisés gratuitement (c'est important pour une jeune entreprise qui n'a pas toujours des budgets) par le 109 : conférences, formations, Afterwork,... »

COMMENT L'ENVIRONNEMENT DU 109 INFLUENCE-T-IL LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE ?

« Justement, ce sont ces échanges avec les autres locataires ou les intervenants qui alimentent au quotidien mon projet. L'environnement de la pépinière m'offre de vraies pistes de réflexion pour le développement de mon activité. »

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À D'AUTRES JEUNES ENTREPRISES QUI ENVISAGENT DE S'INSTALLER DANS UNE PÉPINIÈRE ?

« Allez-y ! Foncez ! Vous avez tout à y gagner ! C'est un coup de boost formidable pour une jeune entreprise. »



BUDGET 2025 :
**UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE SOLIDE
POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les ambitions et priorités de la Communauté de Communes se reflètent dans le budget primitif adopté lors du conseil communautaire du 28 janvier 2025, puis complété par le budget supplémentaire voté le 27 juin 2025. Après plusieurs exercices marqués par une inflation soutenue, l'élaboration du budget 2025 s'est inscrite dans un climat d'incertitude, nourri par une instabilité politique nationale persistante et des projets de loi de finances en constante évolution.

Conformément aux engagements pris lors du débat d'orientations budgétaires, la Communauté de Communes entend inscrire ses projets dans une trajectoire structurée autour de deux axes prioritaires :

- **Adapter sa stratégie financière** face à un contexte incertain. Cela implique une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, alors même que les recettes stagnent – notamment la fraction de TVA – ou sont en diminution, à l'image de la DCRTP. Pour préserver sa capacité d'autofinancement et maintenir un niveau satisfaisant d'épargne brute, la collectivité veillera à optimiser le recours aux subventions mobilisables, condition indispensable à la poursuite de ses investissements.
- **Poursuivre un développement économique dynamique** et renforcer l'attractivité du territoire. Le maintien d'une dynamique économique soutenue constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité du territoire. Cette stratégie vise à enclencher un cercle vertueux, permettant à l'intercommunalité de consolider son soutien financier et

administratif aux communes membres, tout en développant des services et des projets structurants au service des habitants.

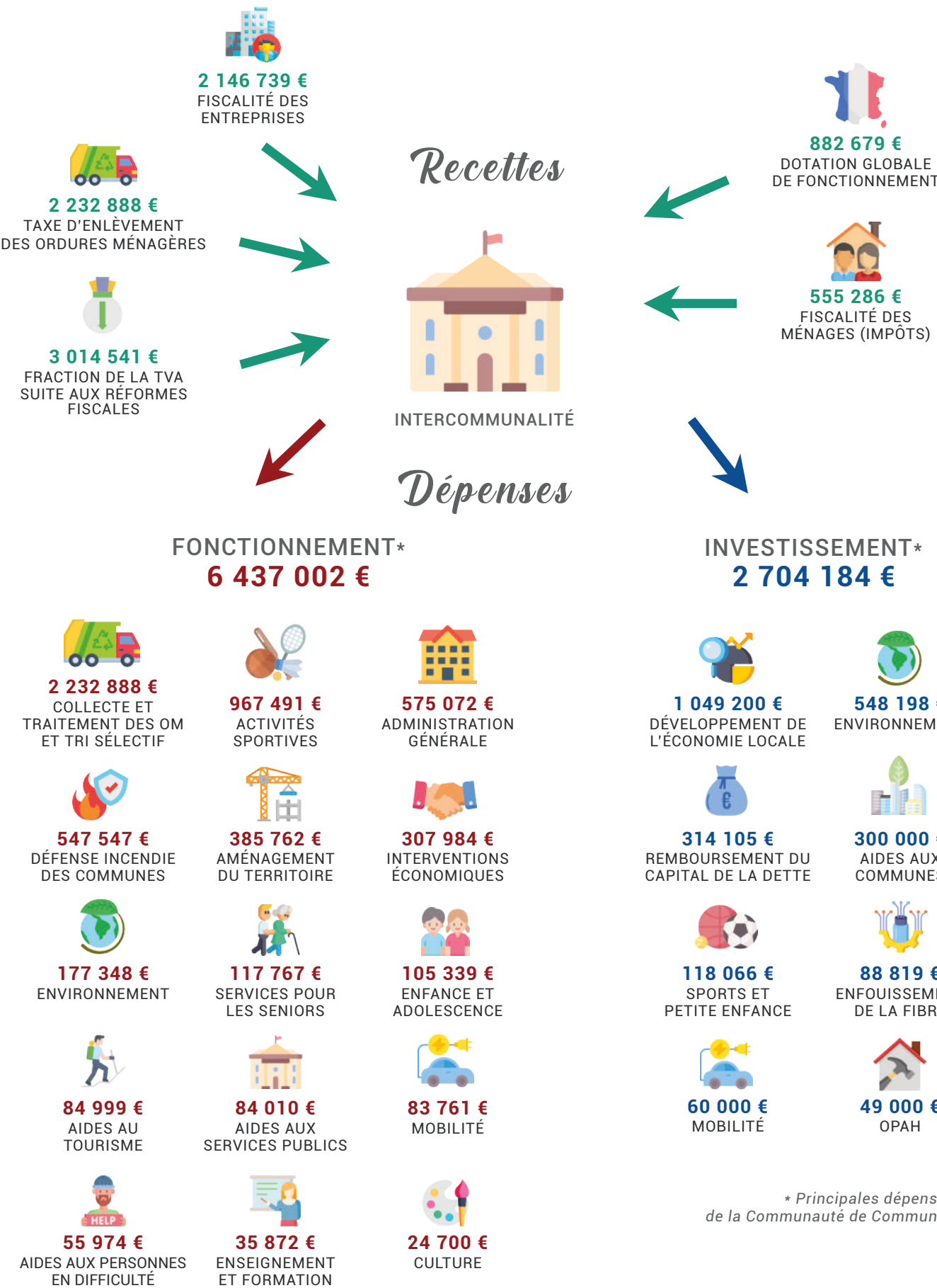
L'année 2024 a marqué une étape importante pour le territoire avec l'ouverture en septembre du « 109 Workplace », un espace dédié à l'innovation, à la collaboration et au développement économique local. En 2025, cette dynamique se poursuit avec le lancement d'un plan d'animation à destination des entreprises, visant à favoriser les synergies et stimuler l'entrepreneuriat. Parallèlement, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) franchit une nouvelle étape : les premiers dossiers de demandes d'aide ont été reçus et sont en cours d'instruction, illustrant l'intérêt croissant des habitants pour ce dispositif.

Le budget a également été élaboré avec la volonté affirmée de garantir un haut niveau de qualité des services rendus à la population. Cette exigence se traduit notamment par le maintien d'un service public

performant dans des équipements structurants tels que le complexe aquatique Le Cube, dont l'équilibre financier reste un enjeu de vigilance, tout en préservant la qualité de l'accueil et des prestations proposées. Par ailleurs, l'Office de tourisme des Portes de Sologne poursuit son action en faveur de la valorisation du territoire, à travers une offre d'activités enrichie, une communication renforcée et le développement d'outils de promotion visant à accroître l'attractivité touristique du territoire.

Fidèle à sa volonté de préserver le pouvoir d'achat des habitants et des entreprises, la Communauté de Communes n'a pas voté de hausse des taux d'imposition pour 2025. Elle poursuit par ailleurs son effort de désendettement et continue de mobiliser l'ensemble des subventions disponibles, afin de maintenir, autant que possible, une capacité d'autofinancement satisfaisante d'un exercice à l'autre.

LE BUDGET INTERCOMMUNAL



DÉBROUSSAILLEMENT : UNE OBLIGATION LÉGALE

Face à la montée du risque incendie en région Centre-Val de Loire, la Sologne a été classée en tant que massif forestier à risque incendie par arrêté préfectoral du 9 janvier 2025. Une des conséquences de ce classement est la nécessité de **mettre en œuvre des obligations légales de débroussaillage**. L'objectif du débroussaillage est de garantir une rupture du combustible végétal de nature à améliorer la sécurité des habitants et des constructions en cas de départ de feu. L'ensemble des communes des Portes de Sologne est soumis à ces obligations.

OÙ ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) s'appliquent dans un rayon de 50 mètres autour des constructions et sur une largeur de 2.50 m de part et d'autre des voies privées d'accès aux constructions ou ouvertes à la circulation motorisée. De préférence, le débroussaillage est à réaliser entre le 1^{er} septembre et le 15 mars. Concernant le maintien de la végétation basse (strate herbacée) à une hauteur inférieure à 50 cm, elle s'impose toute l'année.

QUI DOIT DÉBROUSSAILLER ?

C'est au propriétaire des constructions, terrains ou installations qu'incombent les obligations légales de débroussaillage. Si les travaux de débroussaillage s'étendent sur les fonds voisins, vous devez demander et obtenir au préalable l'autorisation de votre voisin. En cas de refus ou de non-réponse, l'obligation de débroussaillage sera mise à la charge de ce voisin. Un modèle de courrier

est disponible si besoin sur le site internet de la Préfecture. Il peut également être communiqué par la Communauté de Communes des Portes de Sologne.



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Communauté de Communes des Portes de Sologne au **02.38.61.93.80** ou par mail : ccpsurbanisme@ccportesdesologne.fr ou la Direction départementale des territoires – Service Eau Environnement Forêt au **02.38.52.48.62** ou par mail : ddt-seef@loiret.gouv.fr.

Une plaquette de présentation des OLD est disponible sur le site internet de la Préfecture en téléchargement et en format papier dans les locaux de la Communauté de Communes situés 109 rue Joffre à La Ferté Saint Aubin.



Scannez pour plus d'informations



© DDT du Loiret

DES COUPS DE POUCE POUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable et afin d'inciter les habitants à préserver l'environnement, la Communauté de Communes des Portes de Sologne prévoit depuis 2023 un budget permettant d'aider ses administrés à acquérir :

- un **récupérateur d'eau** = aide maximum de 50€,
- un **vélo électrique ou mécanique** = 30 % de sa valeur dans la limite de 300 €
- un **vélo d'occasion** auprès d'une association = 50 % de sa valeur dans la limite de 100 €
- **des poules** offertes gratuitement pour réduire ses déchets.

Une autre opération coup de pouce en faveur de la préservation de la ressource en eau a vu le jour cette année. 350 habitants du territoire se sont inscrits courant mai afin de disposer gratuitement d'un **oyas**. Grâce à ces poteries en argile naturelle, ils vont pouvoir découvrir comment réaliser entre 50 à 75 % d'économies d'eau par rapport à un arrosage classique.

Depuis septembre 2023, 457 personnes ont pu bénéficier de ces différents coups de pouce.

Pour 2025, il reste encore un peu de budget pour les coups de pouce vélo et récupérateurs d'eau mais ne tardez pas, il n'y en aura pas pour tout le monde !



Pour plus de renseignements sur ces aides, vous pouvez contacter la Communauté de Communes des Portes de Sologne au **02.38.61.93.80** ou par mail à l'adresse suivante : environnement@ccportesdesologne.fr



LE RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU TERRITOIRE

Afin de soutenir la transition écologique et la mobilité durable, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a déployé en 2023 un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. L'objectif principal de ce déploiement est de faciliter l'utilisation des véhicules électriques en milieu rural.

Le réseau comprend dix bornes de recharge. Neuf d'entre elles offrent une puissance de 22 kVA, permettant une recharge rapide, tandis qu'une borne "très rapide" de 50 kVA est également implantée le long de la RD2020, à La Ferté-Saint-Aubin, optimisant la recharge pour les trajets plus longs.

Pour retrouver l'emplacement des bornes de recharges des Portes de Sologne, rendez-vous sur : www.ccportesdesologne.fr

LES TARIFS 2025

Tarif des bornes 22 KvA :
0,25 centimes d'€ par kWh entamé et 0,03 centimes d'€ par minute*.

Tarif de la borne rapide 50 KvA :
0,30 centimes d'€ par kWh entamé et 0,03 centimes d'€ par minute*.

*Dès la charge complète atteinte, le coût sera de 5,00 € supplémentaire / heure (sauf de 23h00 à 6h00). La tarification continue tant que le véhicule reste branché.

LES MATINÉES CONVIVIALES DU RELAIS PETITE ENFANCE

Depuis 2 ans, le Relais Petite Enfance (RPE) des Portes de Sologne propose des matinées conviviales partagées entre parents-employeurs, assistants maternels et enfants. Ces temps festifs sont l'occasion d'échanger un moment joyeux et hospitalier, autour d'un thème. Ainsi, l'évènement de juin 2024 a rassemblé un peu plus d'une centaine de personnes, avec la venue de la Ferme pédagogique Tiligolo suivie d'un pique-nique partagé, au sein de l'Accueil de Loisirs de Jouy-le-Potier. En décembre 2024, une trentaine de participants s'est retrouvée à la Maison de l'Animation Sociale et de la Solidarité, pour un temps partagé autour de Noël (goûter partagé, fabrication de boules de Noël, photobooth, maquillages et parcours de motricité).

Cette année, la proposition d'été s'est faite sur le thème du cirque !

Au programme : sculptures sur ballons, maquillages et surprises en tous genres avec le prestataire Axé Cirque (45). Les familles employant une assistante maternelle, les assistantes maternelles du territoire ainsi que les enfants accueillis se sont retrouvés le samedi 24 mai à l'accueil de loisirs « Les Marcassins » de Jouy-le-Potier, pour un temps festif, suivi d'un pique-nique partagé.

LE PORTAGE DE REPAS

Proposé par la Communauté de Communes des Portes de Sologne, depuis 2011, le portage de repas s'adresse aux personnes résidant sur l'intercommunalité, ayant plus de 70 ans ou se trouvant dans l'impossibilité de faire leurs courses ou préparer leurs repas.

Il vous est ainsi possible de vous faire livrer, chaque jour, des repas adaptés à vos besoins (normaux, pauvre en sucre, pauvre en sel, facile à manger) et ceux, sans aucun engagement de durée, pour un coût de 6,65€ par repas livré.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter la mairie du lieu de résidence de la personne concernée ou la cellule du portage de repas au **02.38.64.61.36**.



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE ET DES SERVICES POUR LES FAMILLES

Le 13 décembre 2022, la Caisse d'allocations familiales du Loiret, la Communauté de Communes des Portes de Sologne et les communes du territoire ont signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Cette démarche constitue un partenariat politique pluriannuel entre la caisse d'allocations familiales du Loiret et les collectivités. Elle vise à maintenir, optimiser et développer les services proposés aux familles du territoire. Cette initiative répond à la volonté des acteurs locaux de renforcer leur coopération et l'efficacité de services rendus aux familles en faisant jouer pleinement les complémentarités entre les institutions dans différents domaines.

La signature de la CTG engage les collectivités à élaborer un projet de territoire pour les services aux familles. La Caf apporte des ressources, tant financières que techniques, pour développer une offre de services complète et de qualité aux familles. La mise en œuvre de la convention territoriale globale offre aux collectivités un cadre de concertation renouvelé qui vise à simplifier et harmoniser la mise en œuvre des projets et actions au niveau local tout en renforçant le lien contractuel et politique avec la caisse d'Allocations familiales du Loiret.

Des comités de pilotage, composés de représentants de la CAF et des collectivités, sont régulièrement organisés afin de s'assurer du suivi de la réalisation des objectifs et de l'évaluation de la convention. Le dernier COPIL a eu lieu à La Ferté Saint-Aubin le 22 avril 2025.

Sur le territoire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, la CTG 2022-2026 définit des actions prioritaires dans les champs suivants :

PETITE ENFANCE

- Veiller à conserver une offre d'accueil individuel suffisante et répondant aux besoins de la population
- Soutenir l'accueil individuel au regard de l'évolution à la baisse du nombre d'Assistant Maternel et de la pyramide des âges
- Améliorer la communication et l'information auprès des familles

ACCÈS AUX DROITS ET INCLUSION NUMÉRIQUE

- Favoriser l'inclusion numérique
- Rapprocher les services publics de la population
- Faciliter la mobilité

LA CULTURE À PORTÉE DE MAIN : L'INTERCOMMUNALITÉ S'ENGAGE POUR LES JEUNES

La Communauté de Communes des Portes de Sologne est fermement convaincue que l'accès à la culture est essentiel pour le développement de ses jeunes habitants. C'est pourquoi elle multiplie les initiatives pour faire découvrir l'art sous toutes ses formes aux enfants et adolescents de son territoire.

QUAND LES ÉCOLES PRENNENT LE CHEMIN DES MUSÉES

Depuis 2023, la Communauté de Communes facilite l'accès à l'histoire de l'art pour les élèves de son territoire. Elle prend en charge le coût d'un transport par école élémentaire et par an, permettant aux classes de se rendre au Musée des Beaux-Arts d'Orléans. L'entrée étant gratuite pour les scolaires, ce dispositif offre l'opportunité à de jeunes élèves de s'émerveiller devant des œuvres de peinture et de sculpture, à travers des visites adaptées à leur âge et à leur niveau. Une belle occasion de stimuler leur curiosité et d'éveiller leur sens artistique !

L'ÉVEIL MUSICAL S'INVITE DANS LES COMMUNES

Soucieuse de diversifier l'offre culturelle, la Communauté de Communes a également conventionné en juillet 2024 avec le Centre de Formation et d'Éducation Musicale de Sologne (CFEM de Sologne) pour la période 2024-2026. L'objectif est clair : déployer des ateliers itinérants d'éveil musical sur l'ensemble des sept communes du territoire des Portes de Sologne. Bien que non destinés directement aux scolaires, ces ateliers enrichissent l'offre d'activités culturelles locales et permettent à un large public de s'initier à la musique dès le plus jeune âge.

LA HALLE D'ARTISTES : UNE RENCONTRE PRIVILÉGIÉE AVEC LA CRÉATION

En plus de ces dispositifs, l'intercommunalité est fière de soutenir des événements qui favorisent la rencontre entre les jeunes et les artistes. C'est le cas de la Halle d'Artistes, dont la 3^e édition s'est tenu en juin dernier à La Ferté-Saint-Aubin. Pendant trois jours, une douzaine d'artistes locaux – peintres, sculpteurs, plasticiens, photographes – présentent leurs œuvres. Un moment fort est réservé aux jeunes : le vendredi, les écoles du territoire et les classes du collège sont spécialement invitées à venir à la rencontre de ces créateurs. Une occasion unique de dialoguer avec les artistes, de comprendre leur démarche et de s'immerger dans l'univers de la création contemporaine.

À travers ces différentes actions, la Communauté de Communes des Portes de Sologne réaffirme son engagement fort en faveur du développement culturel et son souhait de rendre l'art accessible au plus grand nombre, et tout particulièrement aux jeunes générations.

« RACONTE-MOI L'OPÉRA » À LA RENCONTRE DES ÉCOLIERS

Depuis plusieurs années, dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes des Portes de Sologne se veut volontariste en proposant des actions permettant de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre et notamment au public scolaire.

Voilà pourquoi, la Communauté de Communes a souhaité accueillir cette année un spectacle de l'Orchestre « L'Inattendu » sur son territoire dont le directeur artistique n'est autre que Clément Joubert. Cet événement aura lieu le **mardi 14 octobre 2025** à l'Espace Madeleine Sologne à La Ferté Saint-Aubin.

Deux séances du spectacle « Raconte-moi l'Opéra » de l'Orchestre l'Inattendu seront proposées l'après-midi aux élèves des classes de CE1 aux CM2 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ainsi qu'aux élèves de 6^{ème} du collège Le Pré des Rois. Ainsi, des jeunes élèves pourront découvrir ou redécouvrir l'Opéra à travers un spectacle de qualité et à la renommée certaine. Une troisième séance sera également proposée gratuitement en soirée et sera ouverte à tous.





UN DÉFI SPORTIF INOUBLIABLE POUR 290 JEUNES ATHLÈTES !

Le sport scolaire a brillamment démontré sa capacité à rassembler et à inspirer la jeunesse, comme en témoigne le Triathlon des écoles organisé le 22 mai dernier par le Complexe aquatique du Cube et la Communauté de Communes. Pas moins de 290 jeunes sportifs de CM1 (133 élèves) et de CM2 (157 élèves), issus de 8 écoles différentes du territoire, se sont lancés dans un défi sportif. Pour assurer le bon déroulement de cette journée exceptionnelle, une équipe dévouée de 30 personnes s'est mobilisée.

La journée a été rythmée par deux courses distinctes, adaptées à l'âge des participants. Les CM1 ont donné le coup d'envoi à 10h45, tandis que les CM2 ont pris le relais l'après-midi, avec un premier départ à 13h45. Chaque enfant a eu l'opportunité d'évoluer au sein d'une équipe de 2 ou 3, partageant un seul vélo pour plusieurs, favorisant ainsi la coopération et la stratégie.

acquises tout au long de l'année, notamment le "savoir rouler" et le "savoir nager".

Si la compétition a bien sûr été présente, l'objectif principal de cet événement était de créer une dynamique sportive qui valorise le goût de l'effort et l'estime de soi par la réalisation d'une performance collective. En rassemblant les élèves du cycle 3, l'initiative a renforcé les liens entre les écoles et a encouragé la cohésion de groupe.

Le classement général a récompensé les 5 meilleures équipes par établissement, soulignant l'importance de la performance collective et de la représentation de son école. Au-delà des podiums, chaque participant est reparti avec la fierté d'avoir relevé un défi, d'avoir collaboré avec ses camarades et d'avoir repoussé ses propres limites.

Cette deuxième édition du Triathlon des écoles des Portes de Sologne a été un succès retentissant, prouvant une fois de plus que le sport est un formidable vecteur de valeurs.



LE CUBE : VOTRE ÉVASION AQUATIQUE ET DÉTENTE

Niché au bord du Cosson, Le Cube vous accueille tout au long de l'année. Que vous cherchiez à nager, vous détendre ou vous amuser en famille, vous trouverez l'espace qu'il vous faut.

- **Pour les nageurs et sportifs :** Profitez du bassin nordique de 25 mètres avec six couloirs, parfait pour vos longueurs, même en hiver ! Le bassin de loisirs propose aussi des activités dynamiques comme l'aquagym et l'aquabike.
- **Pour la détente absolue :** l'espace Balnéo est une bulle de sérénité. Plongez dans un bassin chauffé à 31°C et bouillonnant, et ressourcez-vous dans nos saunas et notre hammam. Idéal pour un moment de bien-être en solo ou en couple.
- **Pour des moments en famille :** Dès les beaux jours, les grandes pelouses seront parfaites pour se prélasser. En été, les tout-petits vont adorer l'aire de jeux aquatique dédiée.

Pour retrouver toutes les informations pratiques, rendez-vous sur www.lescube-lafertesaintaubin.fr ou scannez le QR code.



AGENDA DU CUBE

Le 13 août

Animations avec des structures gonflables

Du 8 au 13 septembre

Semaine découverte

Le 21 novembre

Soirée zen

Pour plus d'informations, contactez Le Cube au 02.38.25.15.05.

L'OFFICE DE TOURISME

À partir d'octobre, l'Office de Tourisme des Portes de Sologne change ses horaires et vous accueillera tout au long de l'année, y compris en basse saison.

OUVERTURE D'OCTOBRE À MARS

Mardi et jeudi : 9h30-12h30 / 14h-17h30

L'occasion de (re)découvrir l'espace boutique de l'Office de Tourisme et ses nouveautés ! Idéal pour faire un cadeau ou pour garder un joli souvenir de notre territoire.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.tourisme-portesdesologne.fr ou contactez l'Office de Tourisme au 02.38.25.15.05.



Votre Communauté de Communes finance vos covoiturages quotidiens

Vous conduisez ?

Gagnez des € à chaque trajet

Plutôt passager ?

Déplacez vous pour 0€ en septembre puis 0.50€/trajet



L'offre varie selon la distance parcourue, le lieu du covoiturage et les partenariats en place. Plus de détails sur l'application BlaBlaCar Daily.



TRIBUNE LIBRE DU GROUPE D'OPPOSITION COMMUNAUTAIRE

UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) IMPARFAIT

Le PLUi est presque bouclé. Il détermine pour les prochaines années l'aménagement de nos villes en matière de logement, de transport, d'activités économiques, etc. Et ce en devant prendre en compte vos besoins et répondre aux urgences environnementales et sociales.

La concertation avec les élus et les personnes publiques associées a bien fonctionné en 2020/2021. Mais il a ensuite fallu attendre le mois de mai 2025 pour que le règlement et les documents contenant les zonages et leurs futurs usages soient mis en débat auprès des élus. Nous regrettons qu'aucun critère environnemental ni de mixité sociale ne figure dans les zones destinées aux futurs logements.

Les projets vous ont été présentés en réunion publique début 2025, suivie de permanences. Mais vous n'avez toujours pas eu de réponses ! L'enquête publique va démarrer : nous vous encourageons à vous faire entendre, notamment pour que les questions environnementales soient réellement prises en compte !

Groupe des élus de Gauche
de la Communauté de Communes des Portes de Sologne
Gabrielle Brémont et Jean-Frédéric Ouvry



LES RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI **2025** des Portes de Sologne

Des entreprises
POUR VOUS RECRUTER

Des conseillers
POUR VOUS ORIENTER

**JEUDI 25
SEPTEMBRE**

de 9h à 12h

Espace Madeleine Sologne

La Ferté St-Aubin

